

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

DELIBERATION N°2016-27

OBJET : Convention avec l'Université de Rennes 1 sur la capacité d'orthoptie

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

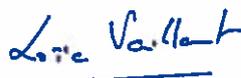
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la convention avec l'Université de Rennes 1 sur la capacité d'orthoptie.

Fait à Tours, le 4 avril 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT